

مجموعة الرقابة المالية
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DU BUDGET

وزارة المالية
المديرية العامة
للميزانية

N° MF/DGB/DRBCD/SDR/18

ALGER, LE 23 SEP. 2018

2002

✗ **MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONTROLEURS FINANCIERS PLACES AUPRES
DES ADMINISTRATIONS ET INSTITUTIONS PUBLIQUES.**

**EN COMMUNICATION A:
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONTROLEURS FINANCIERS PLACES AUPRES
DES WILAYAS ET DES COMMUNES**

OBJET: A/S de l'acquisition et de la gestion des véhicules administratives

REFER: Envoi n°632/ PM/18 du 19 juillet 2018, de Monsieur le Premier Ministre.

Suite à l'intervention du décret 18-194 du 22 juillet 2018 portant abrogation du décret exécutif n°10-115 du 18 avril 2018, relative aux parcs des véhicules administratifs affectés aux services de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif et aux institutions et organismes publics totalement sur le budget de l'Etat, j'ai l'honneur de vous informer que les directives contenues dans l'instruction de Monsieur le Premier Ministre n°632/PM18 du 19 juillet 2018, demeure en vigueur. α

مدير التخطيط والرقابة
المستشار
عزيم مسعود

Copie pour information à :

Monsieur Le Directeur Général de la Comptabilité.